



# Avis de course : Coup double

Autorité Organisatrice : Société des Régates du Havre  
Grade 5B

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la Société des Régates du Havre est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux (site internet du club [www.lesregates.com](http://www.lesregates.com) + groupe WhatsApp dédié) seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir des communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

1. La régata est organisée par la Société des Régates du Havre le **dimanche 10 avril 2022**.
2. La course est régie par :
  - a. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
  - b. Les règlements fédéraux,
  - c. Le règlement de la formule OSIRIS Habitable établie par la FFVoile,
  - d. L'armement de sécurité pour naviguer à moins de 6 mn d'un abri
  - e. Les instructions de courses et les éventuels avenants.
3. Cette régata se court en double uniquement.
4. Un certificat de jauge Osiris à jour sera demandé au moment de la confirmation des inscriptions.
5. Les concurrents devront être obligatoirement licenciés à la FFVoile avec la mention compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, cette licence devra être montrée au moment de la confirmation des inscriptions et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
6. Les droits d'inscription sont de 25 € par bateau.
7. La confirmation des inscriptions aura lieu le dimanche 10 avril de 09h00 à 09h30. Les instructions de course seront disponibles sur le groupe WhatsApp.
8. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est 11h. La ligne d'arrivée sera fermée à 16h30.
9. Prise en compte du risque Covid-19 :

En s'inscrivant à la régata, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.



Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, la Société des Régates du Havre ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage la Société des Régates du Havre de toute responsabilité en cas de contamination
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de la Société des Régates du Havre participant à la régates.